

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02163

Numéro SIREN : 508 857 133

Nom ou dénomination : E.S.P.M

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2019 sous le numéro de dépôt 3489



**ESPM**

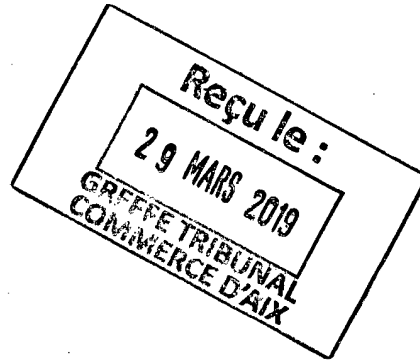
**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 11 rue des Genets**

**13170 LES PENNES MIRABEAU**

**508 857 133 RCS AIX EN PROVENCE**



**APPROBATION DES COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31/10/2018**

**Le gérant  
Martinez pascal**

Désignation de l'entreprise		Eurl ESPM		Chemin Val des Fleurs		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		Cigalou		13170 LES PENNES MIRABEAU					
Numéro SIRET *		5 0 8 8 5 7 1 3 3 0 0 0 1 3							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				31102018		31102017			
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012					
		014		016					
	Immobilisations corporelles*	028	26 916	030	24 108	2 808	4 384		
	Immobilisations financières* (1)	040	10 048	042		10 048	9 830		
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>36 964</b>	048	<b>24 108</b>	<b>12 856</b>	<b>14 214</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	18 160	052		18 160	6 100	
		Marchandises *	060		062				
	Avancés et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	23 443	070		23 443	10 242	
			072	12 028	074		12 028	2 507	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	8 003	086		8 003	16 766		
	Charges constatées d'avance *	092	609	094		609	1 016		
	<b>Total II</b>	096	<b>62 243</b>	098		<b>62 243</b>	<b>36 631</b>		
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>99 207</b>	112	<b>24 108</b>	<b>75 099</b>	<b>50 844</b>		
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *	120			1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126			100	100			
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* )	131	131						
	Report à nouveau	134			30 584	29 267			
	Résultat de l'exercice	136			1 479	1 316			
	Provisions réglementées	140							
<b>Total I</b>	142			<b>33 163</b>	<b>31 684</b>				
Provisions pour risques et charges	154								
<b>Total II</b>	154								
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées	156			1 701	5 011			
	Avancés et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			23 697	9 208			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... )	172	169	251	16 539	4 942			
Produits constatés d'avance	174								
<b>Total III</b>	176			<b>41 936</b>	<b>19 161</b>				
<b>Total général (I + II + III)</b>	180			<b>75 099</b>	<b>50 844</b>				
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	21 056			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>Durl ESPM</b>		Exercice N clos le <b>31102018</b>		Exercice N-1 clos le <b>31102017</b>		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>											
				1		2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210						
	Production vendue	biens	} dont export et livraisons	215	214	286 035	296 105				
				} services *	} intracommunautaires	217	218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	12 080					
	Production immobilisée *				224						
	Subventions d'exploitation reçues				226	245					
Autres produits				230	468		23				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	298 828	296 128				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234						
	Variation de stock (marchandises) *				236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	132 016	115 859				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	20	2 950				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	85 392	103 114				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 373	244	6 235	4 920				
	Rémunérations du personnel *				250	47 262	41 346				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	24 460	21 216				
	Dotations aux amortissements *				254	1 576	2 980				
	Dotations aux provisions				256						
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	69	987				
			260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	297 030	293 372				
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	1 799	2 755				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	305					
	Produits exceptionnels (IV)				290						
	Charges financières (V)				294	151	259				
	Charges exceptionnelles	} Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	} Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347		300	135	734			
				348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	338	446				
<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	1 479	1 316				
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	338					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	1 589				
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration			249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342		
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
Divers* ZFA (44 quaterdecies) dont		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346			
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	350	1 155		
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS</b>					352	2 251	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :						360				
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS</b>					370	2 251	372				
		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>Eurl ESPM</b>						Néant <input type="checkbox"/>			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 467	442		444		446	7 467		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	17 786	462		464		466	17 786		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 662	472		474		476	1 662		
Immobilisations financières		480	9 830	482	21 056	484	20 838	486	10 048		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>36 746</b>	<b>492</b>	<b>21 056</b>	<b>494</b>	<b>20 838</b>	<b>496</b>	<b>36 964</b>		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 684	532	1 288	534		536	4 972		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	17 786	552		554		556	17 786		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 062	562	287	564		566	1 349		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>22 532</b>	<b>572</b>	<b>1 576</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>24 108</b>		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail				
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>			
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : Eurl ESPM Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

<b>II DEFICITS REPORTABLES</b>		<b>III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984	<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870	<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>	800 <input type="checkbox"/>

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	8 523
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	13 813
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	32 132
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	31 826
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : <u>Eurl ESPM</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : <u>01112017</u> et clos le : <u>31102018</u>			Durée en nombre de mois <u>12</u>		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	286 035		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	58		
<b>TOTAL 1</b>		<b>106</b>	<b>286 093</b>		
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	410		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113	245		
Variation positive des stocks		111	12 080		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>	<b>12 735</b>		
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Achats		121	196 154		
Variation négative des stocks		145	20		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	19 636		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	69		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150			
<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	<b>215 879</b>		
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>		137	82 949
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117	82 949		
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	286 093		
Effectifs au sens de la CVAE		023			
Période de référence		024	160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186			
<b>VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>					
Effectifs moyens du personnel *		376	1		
dont apprentis		657	1		
dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	1		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|10|2|0|1|8

N° SIRET 5|0|8|8|5|7|1|3|3|0|0|0|1|3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Eurl ESPM

ADRESSE ( voie ) Chemin Val des Fleurs Cigalou

CODE POSTAL 13170 VILLE LES PENNES MIRABEAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  M Nom patronymique MARTINEZ Prénom(s) PASCAL

Nom marital  % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 19021968 N° département 13 Commune MARSILLE Pays FRANCE

Adresse : N° 11 Voie RUE DES GENETS

Code postal 13170 Commune les pennes mirabeau Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31|1|02|01|8

N° SIRET 50885713300013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Eurl ESPM

ADRESSE ( voie ) Chemin Val des Fleurs Cigalou

CODE POSTAL 13170 VILLE LES PENNES MIRABEAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Table with 10 rows for subsidiary details. Each row contains fields for: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie), Code postal, Commune, Pays.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE  
MARSEILLE

- 4 FEV. 2019

COURRIER ARRIVEE :

**ESPM**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 11 rue des Genets**  
**13170 LES PENNES MIRABEAU**  
**508 857 133 RCS AIX EN PROVENCE**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 décembre 2018**

L'an 2018 et le trente et un décembre, à dix-huit heures,  
Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents

Monsieur **MARTINEZ Pascal**,

20 parts sociales

Total les parts présentes 20 sur les 20 parts composant le capital social. Monsieur MARTINEZ Pascal préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Copies des lettres de convocation
- Rapport de gestion de la gérance
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2018 ;
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- \* Rapport de gestion sur l'activité de la Société
- \* Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2018, quitus à la gérance;
- \* Affectation des résultats
- \* Approbation de la rémunération de la gérance
- \* Questions diverses.

Le Président donne lecture

- \* du rapport de gestion de la gérance,

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2018, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2018 lesquels font apparaître un résultat de 1479 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 1479 euros de la manière suivante

Affectation au poste report à nouveau pour la totalité 1479 euros  
TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE 1479 euros

Sur le poste report à nouveau qui s'élèvera à 32063€ nous vous proposons de prélever un dividende de 0 euros, correspondant un dividende unitaire de 0€.

### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes

Exercices clos le	31/10/2015	31/10/2017	31/10/2016
Dividende distribué	NEANT	NEANT	NEANT
Avoir fiscal	NEANT	NEANT	NEANT
Revenu réel	NEANT	NEANT	NEANT

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 31000 euros, étant précisé que les cotisations sociales correspondantes d'un montant total de 13813€ et 8523€, ont été prises en charge par la société

Cotisations obligatoires 13813 euros  
Retraire complémentaire euros  
Prévoyance: 8523 euros

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et par tous les associés présents.

**Monsieur MARTINEZ Pascal**

